

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité –Fraternité
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ

Arrêté n° 080 /2025

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE

Objet : Fermeture du Chemin Rural n° 40 dit « de Tresmes » à toute circulation.

Le Maire de CROUY- SUR -OURCQ,

VU l'article 140 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (articles L.2131-2, L.3131-2 et L4141-2 du Code Général des Collectivités Territoriales),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le règlement portant sur la circulation publique, dans le but d'assurer la sécurité, la sûreté et la commodité de la circulation.

Vu les dégradations importantes qu'a subi le **Chemin Rural N° 40, Dit « DE TRESMES »**, suite aux intempéries,

Vu les arbres qui sont tombés au sol et ceux qui menacent de tomber, rendant toute circulation dangereuse, il est urgent d'interdire à la circulation ce chemin.

ARRETE

Article 1 : A partir du **18 novembre 2025** le chemin rural 40 dit « de Tresmes » sera fermé à toute circulation. Cette fermeture permettra de sécuriser les abords, notamment de faire couper les arbres qui menacent de tomber et également d'évacuer ceux qui sont tombés et barrent ce chemin rural.

Article 2 : Les panneaux sens interdit seront posés par les services communaux et l'arrêté sera dûment signalé.

Article 3 : La voie de délai de recours est de deux mois.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché de manière visible du public et les éventuelles autorisations, qui devront être produites à toutes réquisitions des services de Gendarmerie et de Police.

Article 6 : copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq, Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers de Lizy sur Ourcq, Monsieur le Chef des Services Techniques de CROUY SUR OURCQ, à la Police Municipale de Crouy sur Ourcq.

A CROUY SUR OURCQ, le 18 novembre 2025

Monsieur Didier MANSON
Maire de CROUY SUR OURCQ

